

**Mont de Marsan Agglomération**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU JEUDI 7 JUIN 2022**

**Numéro :2022/06/07**

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 55

Nombre de conseillers communautaires présents : 45

Nombre de votants : 54

Date de la convocation : 31 Mai 2022

**Présents :**

Nathalie BOIARDI, Jean-Guy BACHE Dominique CLAVÉ, Janet DELETRE, Frédéric CARRERE, Jean-Marie ESQUIE (suppléant de Émile LABEYRIE), Catherine BERGALET, Jean-Paul ALYRE, Jean-Pierre ALLAIS, Bernard LE PALEC (suppléant de Claude COUMAT), Charles DAYOT, Marie-Christine HARAMBAT, Pierre MERLET-BONNAN, Geneviève DARRIEUSSECQ, Farid HEBA, Marie-Christine BOURDIEU, Jean-Jacques GOURDON, Nathalie GASS, Hervé BAYARD, Marie-Pierre GAZO, Bruno ROUFFIAT (jusqu'au point n°09), Claudie BREQUE, Gilles CHAUVIN, Pascale HAURIE, Catherine PICQUET, Christophe HOURCADE, Éliane DARTEYRON, Jean-Marie BATBY, Marina BANCON, Mathieu ARA, Jean-Baptiste SAVARY, Françoise CAVAGNE, Véronique GLEYZE, Michel GARCIA, Philippe SAES, Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Joël BONNET, Delphine SALEMBIER, Bernard KRZYNSKI, Ghislaine LALLAU, Jean-Marie BAYLE, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Denis CAPDEVOLLE.

**Excusés avec procuration :**

Catherine DEMEMES, Vice-Présidente, donne pouvoir à Véronique GLEYZE,  
Pierre MALLET, Conseiller Communautaire, donne pouvoir à Jean-Louis DARRIEUTORT,  
Danielle KUBLER, Conseillère communautaire, donne pouvoir à Sandrine CASINI,  
Philippe DE MARNIX, Conseiller Communautaire, donne pouvoir à Claudie BREQUE,  
Chantal PLANCHENAULT, Conseillère communautaire, donne pouvoir à Nathalie GASS,  
Alain BACHE, Conseiller Communautaire, donne pouvoir à Jean-Guy BACHE,  
Frédéric DUTIN, Conseiller Communautaire, donne pouvoir à Jean-Baptiste SAVARY,  
Monia LABOULAIS, Conseillère communautaire, donne pouvoir à Philippe SAES,

Marie DENYS BACHO, Conseillère communautaire, donne pouvoir à Bernard KRUZYSKI,  
Bruno ROUFFIAT, Conseiller Communautaire, donne pouvoir à Mathieu ARA (à partir du point n°10)

**Absente :**

Céline PIOT, Conseillère communautaire,

A été nommé secrétaire de séance en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Bernard KRUZYSKI, Conseiller Communautaire est désigné pour remplir cette fonction.

---

**Délibération N°01**

A l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2022,

**Délibération N°02**

A l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 14 avril 2022,

**Délibération N°03**

A l'unanimité, prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation d'attributions,

**Délibération N°2022060085 (n°04)**

Par 52 voix pour et 2 abstentions (Nathalie BOIARDI, Catherine BERGALET), approuve le règlement de transport scolaire interurbain de Mont de Marsan Agglomération,

**Délibération N°2022060086 (n°05)**

A l'unanimité, approuve les termes du projet de contrat d'obligation de service public pour l'exploitation de services de transport public de Mont de Marsan Agglomération,

#### **Délibération N°2022060087 (n°06)**

A l'unanimité, approuve le renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ainsi que les termes du règlement,

#### **Délibération N°2022060088 (n°07)**

A l'unanimité, décide de prolonger la durée de la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII signée entre la région Nouvelle-Aquitaine et Mont de Marsan Agglomération jusqu'au 31 décembre 2023 et approuve les termes de l'avenant de prolongation,

#### **Délibération N° 2022060089 (n°08)**

A l'unanimité, approuve le versement d'une aide au commerce et à l'artisanat de proximité à l'EI DUVACQUIER Valéry, 31 rue Frédéric Bastiat 40 000 Mont de Marsan, pour un montant de 4 494 €,

#### **Délibération N°2022060090 (n°09)**

A l'unanimité, approuve le versement d'une aide au commerce et à l'artisanat de proximité à l'entreprise individuelle de Mélissa Chastenet, 19 rue Léon des Landes – 40 000 Mont de Marsan, pour un montant de 2 121 €,

#### **Délibération N°2022060091 (n°10)**

A l'unanimité, dans le cadre des délégations d'attributions au Président, décide d'ajouter un point 4-14 après le point 4-13 comme suit : « décider l'acquisition de biens mobiliers de gré à gré jusqu'à 40 000 €. », et précise que, sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le président, aux vice-présidents et autres membres du bureau en application de l'article L.5211-9 du CGCT, les décisions relatives aux matières déléguées sont prises, en cas d'empêchement du président, par l'élu assurant le remplacement de ce dernier, en vertu de l'article L.2122-7 du CGCT,

#### **Délibération N°2022060092 (n°11)**

Par 33 voix pour et 21 voix contre (Denis CAPDEVOLLE, Nathalie BOIARDI, Jean-Guy BACHE, Alain BACHE, Jean-Baptiste SAVARY, Frédéric DUTIN, Françoise CAVAGNE, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Eliane DARTEYRON, Jean-Louis DARRIEUTORT, Pierre MALLET, Michel GARCIA, Catherine BERGALET, Geneviève DARRIEUSSECQ, Mathieu ARA, Bruno ROUFFIAT, Marie-Pierre GAZO, Bernard LE PALEC, Sandrine CASINI, Danielle KUBLER), adopte la décision modificative n°1 du budget principal de Mont de Marsan Agglomération,

#### **Délibération N°2022060093 (n°12)**

A l'unanimité, approuve la cession à titre gratuit de la Ville de Mont de Marsan des véhicules suivants :

- 1 minibus 9 places immatriculé DX-909-PL,
- 1 minibus 16 places immatriculé DX 261-QR,
- 1 véhicule Suzuki super carry immatriculé DX-940-PL.

#### **Délibération N°2022060107 (n°13)**

A l'unanimité, approuve la cession à titre gratuit de la commune de Uchacq-et-Parentis du minibus 9 places immatriculé DY-467-GB,

#### **Délibération N°2022060108 (n°14)**

A l'unanimité, approuve le principe du recours à une plateforme de mise en vente aux enchères de biens appartenant à Mont de Marsan Agglomération et l'utilisation de la plateforme de vente aux enchères des Domaines,

#### **Délibération N°2022060094 (n°15)**

A l'unanimité, décide de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 700 € et une subvention liée aux frais de personnels d'un montant maximum de 108 000 € à l'AMAC, selon les modalités du projet de convention joint en annexe, et de facturer à l'AMAC un montant de 108 000 € correspondant aux frais de mise à disposition du personnel communautaire,

#### **Délibération N°2022060095 (n°16)**

Après vote à main levée, à l'unanimité, désigne Madame Françoise CAVAGNE comme membre du conseil d'administration de la Régie du Théâtre de Gascogne, représentant Mont de Marsan Agglomération,

#### **Délibération N°2022060096 (n°17)**

Prend acte de la tenue du débat portant sur les garanties de Protection Sociale Complémentaire (PSC) accordées aux agents et s'engage à poursuivre la réflexion sur les modalités et le calendrier de mise en œuvre conformément aux avis des assemblés et des instances,

**Délibération N°2022060097 (n°18)**

Par 53 voix pour et 1 abstention (Catherine BERGALET), approuve la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte des évolutions et nécessités de services,

**Délibération N°2022060098 (n°19)**

A l'unanimité, approuve la signature de la convention avec le Centre de Gestion de Landes concernant la mise en œuvre de dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,

**Délibération N°2022060099 (n°20)**

A l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion au service PCS du Centre de Gestion des Landes ainsi que les termes du projet de convention,

**Délibération N°2022060100 (n°21)**

A l'unanimité, fixe les conditions de recrutement de l'emploi d'administrateur système de la Direction des Systèmes d'Information»,

**Délibération N°2022060101 (n°22)**

A l'unanimité, approuve la mise en place d'un Référent Alerte mutualisé par le biais d'une convention passée avec le CDG40 ainsi que les termes du projet de convention,

**Délibération N°2022060102 (n°23)**

Par 50 voix pour et 4 abstentions (Marie-Pierre GAZO, Catherine BERGALET, Jean-Guy BACHE, Alain BACHE), approuve la création d'une commission administrative paritaire commune pour les agents de Mont de Marsan Agglomération, du Centre Communal d'Action Sociale de Mont de Marsan et de la Ville de Mont de Marsan pour chaque catégorie A, B et C,

**Délibération N°2022060103 (n°24)**

A l'unanimité, approuve la création d'une commission consultative paritaire commune pour les agents de Mont de Marsan Agglomération, du Centre Communal d'Action Sociale de Mont de Marsan et de la Ville de Mont de Marsan, CCP unique pour les 3 catégories A, B et C,

**Délibération N°2022060104 (n°25)**

A l'unanimité, approuve la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de Mont de Marsan Agglomération et de la Ville de Mont de Marsan,

**Délibération N°2022060105 (n°26)**

A l'unanimité, décide de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

**Délibération N°2022060106 (n°27)**

A l'unanimité, décide de recourir au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel,

Fin de séance à 19 h 57

Fait à Mont de Marsan,  
Le 8 juin 2022

**Le Président,  
Charles DAYOT.**

